

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 36 (1999)  
**Heft:** 1400

**Artikel:** Loi sur le travail : l'économie ordonnancée  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014799>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bâle contre Zurich, orange contre orange

**Coop rattrape progressivement Migros dans la vente au détail des produits alimentaires. Explications.**

EN 1968, à Bâle, c'est le grand choc. Au terme d'une spectaculaire course-poursuite d'une vingtaine d'années, la Fédération des (15) coopératives Migros rattrapait l'Union suisse des (405) Coopératives de consommation Coop, de plus de trente-cinq ans son aînée.

Depuis 1998, à Zurich, c'est la fin des certitudes. Imperturbablement, d'un exercice à l'autre, Coop remonte le courant, réduisant l'écart creusé par le géant qui monopolise la qualification d'orange – bien que les deux groupes aient la même couleur à leur enseigne. L'an dernier, le groupe bâlois grignotait encore des parts de marché: tandis que les dix-sept sociétés régionales Coop accroissaient leurs ventes au détail de 4,1%, les dix coopératives Migros voyaient leur chiffre d'affaires stagner en termes réels (déduction faite d'un renchérissement maison de 0,6%).

Cette année, le contraste entre les deux géants de la distribution suisse se confirme. D'un côté, Hansueli Loosli, 43 ans, président de la direction générale de Coop, affiche de grandes mais crédibles ambitions (expansion durable, concentration des forces du groupe, réduction à une seule société de distribution d'ici 2005). De l'autre, le patron de la Migros, Jules Kyburz, 67 ans, doit faire le ménage au bel étage de sa maison, avec l'aide du gardien de la doctrine duttweilerienne, Pierre Arnold, 70 ans passés; les deux directeurs du marketing (food et non-food) passent à la trappe, après deux ans et demi d'activité au sein de la «délégation» (direction générale). Ils payent divers manquements, soudainement mis en évidence. La plus récemment arrivée à la centrale zurichoise, Gisèle Girgis, 48 ans, assume ad interim la direction réunifiée du marketing de tout le groupe, en gardant un œil sur son

département 5 (informatique, éducation et loisirs).

## Un match passionnant

Depuis quatre ou cinq ans, Coop contre-attaque avec vigueur et succès. Dans le même temps, Migros s'embarquait en Autriche, perdant 300 millions dans l'aventure, et peinait à tenir le rythme sur son marché national d'où elle n'a jamais réussi sa sortie. Mais le géant orange a de la défense: un personnel dans l'ensemble très motivé, une bonne image socioculturelle, une logistique bien intégrée, une banque dont le bénéfice et la somme du bilan ont doublé en quatre ans. Autant d'atouts qui valent bien une moyenne d'âge supérieure au niveau des grands chefs.

Le match Coop/Bâle contre Migros/Zurich se poursuit donc. Il est entré dans une nouvelle phase, moins inégale, d'autant plus passionnante. En jeu: plus de la moitié des ventes au détail de produits alimentaires en Suisse, plus de 12% de toute la consommation intérieure. Arbitre suprême: la clientèle, qui vote en remplissant paniers, caddies et coffres de voiture. *jj*

## LOI SUR LE TRAVAIL

# L'économie ordonnancée

LES ORDONNANCES D'APPLICATION de la Loi sur le travail ont réveillé les antagonismes: trop laxiste, disent les syndicats, trop tatillonne dit le patronat.

Quand on pense à la diversité des situations provoquées par une économie de la communication, du divertissement et du loisir (le déplacement des uns implique le travail des autres), on se dit qu'il est insensé d'imaginer tout prévoir dans des ordonnances, c'est-à-dire des mots interprétables.

Les principes essentiels de la durée du travail, des heures supplémentaires, des compensations en temps libre supplémentaire pour le travail hors norme ordinaire étant posés et admis, la diversité des situations ne peut-elle pas être réglée par les partenaires sociaux?

La donnée qui manque, c'est que les salariés des entreprises qui demandent une dérogation aux règles ordinaires

de l'organisation du travail devraient être obligatoirement représentés par une organisation syndicale. Beaucoup de situations concrètes pourraient alors être réglées paritairement, l'État se réservant d'organiser les arbitrages.

Tout faire dépendre de l'interprétation que l'administration donnera de ses propres textes est un encouragement au lobbysme, aux relations d'influence. En soi, malsain.

Le patronat réclame plus de libertés, mais il ne veut pas en payer le prix, celui du partenariat, y compris dans les branches peu organisées. Il se croit ainsi en position de force, quitte à transférer une partie de son pouvoir à un fonctionnaire interprétant le droit administratif. Les ordonnances de la Loi sur le travail seraient moins objets de litiges, si elles contribuaient franchement à l'organisation professionnelle paritaire. *ag*

## Pistes

DES REVENANTS RÉAPPARAISSENT sur la scène publique à l'occasion des prochaines élections fédérales: des listes de séniors ont été déposées dans plusieurs cantons. Ces candidats ont tourné le dos au parti qui leur avait permis de briller autrefois. Répondront-ils comme Pompée et Lucullus «qu'il convenait bien moins à un vieillard de vivre dans les délices que de prendre part aux affaires publiques?» (La citation est tirée de l'article de Justin Favrod sur Pompée le Grand Général romain dans la série «Paroles d'anciens» de *La Liberté*).

Il est permis d'en douter. *cfp*